



bâtiment - industrie & énergie

Communiqué de presse

Bruxelles, le 8 janvier 2024

Scinder le chômage temporaire en cas d'intempérie par demi-journées ? Une mauvaise idée !

Alors que nous sommes confrontés à des températures glaciales, la fédération patronale de la construction Embuild préconise l'introduction d'un chômage temporaire par demi-journée en cas d'intempéries. Aujourd'hui, cela s'applique sur toute la journée.

La CSC bâtiment - industrie & énergie (CSCBIE) s'étonne de cette idée farfelue, d'autant plus qu'elle n'a encore jamais été abordée lors de la concertation sociale. *"Nous nous posons des questions sur sa faisabilité. Rappeler un ouvrier pour une demi-journée pose de nombreuses difficultés d'ordre pratique. Comment prévenir et réunir tout le monde très rapidement ? Que se passe-t-il si l'on ne parvient pas à joindre quelqu'un de l'équipe ? Il y a de fortes chances qu'une fois sur le chantier, la température baisse de nouveau ou qu'il se remette soudainement à pleuvoir ou à neiger. Est-ce que les ouvriers devront alors travailler dans le froid, sous la pluie et dans le vent ? Ou auront-ils finalement fait le déplacement pour rien ? En outre, les ouvriers de la construction doivent souvent faire de longs trajets pour se rendre sur chantier. Avec la proposition d'Embuild, ils risquent d'être plus longtemps sur la route que sur chantier. Pour la CSCBIE, il est en outre inacceptable d'exiger encore plus de flexibilité de la part des ouvriers de la construction en leur demandant de rester disponibles sur leur téléphone et à disposition de l'employeur toute la journée !* », souligne Patrick Vandenberghe, président de la CSCBIE.

"Enfin, nous ne devons pas oublier que le secteur de la construction souffre d'une grave pénurie de main-d'œuvre. De telles propositions n'amélioreront pas l'attractivité du secteur. Les métiers de la construction sont de beaux métiers et doivent le rester. Nous devons accepter que les conditions météorologiques imposent certaines limites", insiste Patrick Vandenberghe.

Pour plus d'informations:

- Patrick Vandenberghe, président de la CSCBIE, 0477/54.39.08 (NL)
- Pierre Cuppens, secrétaire général de la CSCBIE, 0477/54.39.38 (FR)